

Si j'étais plus jeune et si je décidais aujourd'hui de me lancer dans l'agriculture, je ne verrais rien dans ce bill qui m'apporte sécurité ou stabilité des revenus, et je ne serais pas pressé de participer à ce régime. Mais dans 15 ans, après avoir développé mon exploitation, je voudrai peut-être y adhérer, pour en retirer un certain avantage de stabilité. Il me faudra alors obtenir l'autorisation du ministre de la Justice, et qui me dit que ce dernier ne se renseignera pas sur mon compte et, puisque j'appartiens à une vieille famille du parti politique adverse, qu'il ne me refusera pas l'accès? De la façon dont je vois l'article 16, pour avoir le droit de bénéficier du régime prévu, il faut y participer avant 1978, à défaut de quoi ce sera au ministre d'en décider. Depuis qu'il est ministre de la Justice, il arrive souvent que le ministre actuel prenne des décisions en fonction de ses sentiments personnels. Ce n'est pas vous, madame l'Orateur, qui allez me contredire là-dessus. Vous êtes femme et vous devez savoir que des groupes féminins s'adressent actuellement au ministre de la Justice pour faire régler certains problèmes. Or ces groupes estiment que ses opinions faussent son jugement. Si j'étais donc producteur de blé, pourquoi m'interdirait-on de supposer que, pour des raisons politiques, les jeunes agriculteurs qui n'auraient pas participé au régime avant 1978 risqueraient de s'en voir exclure par la suite?

M. Gillies: Cela fait penser à Jimmy Gardiner.

M. Horner: En effet, à Jimmy Gardiner. Un type de l'Ouest tout à fait épatant. Il a fait tout ce qu'il a pu pour l'agriculture de l'Ouest, mais en cherchant à tirer parti de chaque circonscription de Saskatchewan pour promouvoir sa carrière politique. Mais revenons-en à nos moutons. Étant donné cette date limite prévue pour 1978 et la complication du bill, nous aurions grand tort de le voter en vitesse. S'il arrive au comité, nous aurions grand tort de ne pas l'éplucher à loisir.

● (1450)

J'ai remarqué que certains députés préconisent que le comité se rende sur place. Je ne suis pas de ceux qui cherchent à faire faire aux parlementaires des voyages de plaisir d'un bout à l'autre du pays, mais je suis convaincu que certains de ces déplacements peuvent s'avérer très profitables. Il n'y a rien de meilleur que de se rendre dans une ville où l'on connaît bien les problèmes dont un comité doit faire l'étude et d'y rencontrer les gens qui sont aux prises avec ces problèmes au moment de la visite du comité. C'est exactement ce qui s'est produit à propos du bill C-176. J'ai été enchanté du programme d'information mis sur pied par les membres du comité à propos du bill C-176, et j'ai été enchanté de la volonté de la population de prendre part à ces discussions.

Le bill à l'étude est beaucoup plus complexe, mais je sais qu'il ne concerne que la zone d'activités de la Commission du blé. Si le comité s'y rendait, il pourrait y rencontrer des gens très compétents et très intéressés qui, j'en suis persuadé, tiendront à lui soumettre des mémoires qui permettraient à ses membres d'acquérir une meilleure compréhension du bill et des problèmes des Prairies.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le 28 avril, en présentant ce bill à l'étape de la deuxième lecture, le ministre chargé de la Commission du blé a fait un historique des solutions apportées aux problèmes agricoles au cours des dernières années. Il est remonté jusqu'en 1968; il nous a parlé des programmes merveilleux qui ont été créés depuis lors. J'aimerais citer un extrait de son discours, comme en témoigne le hansard de ce jour-là:

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Les consommateurs canadiens, bien sûr, s'intéressent extrêmement à la production céréalière.

Pour commencer, j'aimerais ajouter à cela que les producteurs canadiens aussi s'intéressent vivement à la production céréalière. Dans son historique, le ministre a notamment omis de parler du programme de réduction des emblavures—LIFT—mis en route pendant la période en question. Les agriculteurs des Prairies qui veulent avant tout produire ces céréales pour nourrir les millions d'êtres humains affamés dans le monde ont immédiatement appelé ce programme le «programme de réduction du revenu». Ils trouvaient en effet absolument inconcevable qu'un ministre chargé d'assurer le bien-être des céréaliculteurs de l'Ouest mette volontairement sur pied un programme visant à diminuer leur capacité de production alors qu'ils savent mieux que quiconque ce qu'ils doivent faire.

Je ne sais pas pourquoi le ministre n'en a pas parlé, car c'est un des faits importants de l'histoire de l'agriculture de l'Ouest, ou ce l'était pendant cette période. C'est aussi une des raisons pour laquelle l'économie agricole des Prairies est devenue de plus en plus instable.

Peu de temps après le lancement du programme LIFT, le marché d'exportation s'est beaucoup amélioré et, naturellement, le ministre de même que le gouvernement s'en sont attribué tout le mérite, ayant tout à fait oublié qu'ils n'avaient absolument pas prévu la situation et qu'ils avaient délibérément tenté de décourager le cultivateur de produire du blé.

Il demeure que pour subvenir aux besoins de l'alimentation dans le monde, il faut maintenir un marché d'aliments et de grains, mais nous ne pourrions jamais le satisfaire par nos techniques et par nos moyens de production actuels. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) ne cesse depuis toujours de nous le répéter. Lorsque plus de la moitié de la population mondiale meurt de faim il faut de toute évidence que le Canada produise le plus de grain possible. Si les exportations ont monté en flèche, comme le ministre l'a dit dans son historique, c'est à cause de cette constante demande de céréales et aussi en raison d'une famine de plus en plus grave.

Le ministre a fait une autre omission révélatrice, dans ses commentaires. Il n'a pas mentionné que les exportations actuelles de grain sont maintenant à leur niveau le plus bas depuis cinq ans. Cela ne signifie pas que les marchés manquent. Le Canada, surtout dans la région de l'Ouest, se voit dans l'obligation de répondre aux besoins de denrées alimentaires d'un marché mondial sans cesse plus grand.

Le ministre de la Justice (M. Lang), chargé de la Commission canadienne du blé, et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) n'ont cessé d'haranguer les foules depuis quelques jours. Cela signifie que tout ne tourne pas rond dans le dialogue entre les producteurs agricoles de l'Ouest du Canada et le gouvernement canadien. Bien que le ministre chargé de la Commission du blé ait suggéré dans sa présentation du présent bill qu'il avait reçu un accueil chaleureux de la part des producteurs de l'Ouest, le fait que lui-même et son collègue n'ont cessé d'haranguer les foules à ce sujet indiquent que les producteurs font entendre un autre son de cloche.